



COMITE DE DIRECTION

Mercredi 31 mai 2023

Compte-rendu

Membres présents : Mesdames Magalie ANDRIEUX - Sophie ENRIQUEZ - Cécile MAAKARON

Messieurs Michel BARA - Eric BELLANDI - Nicolas CHARTON - Michel DUBERNET - Henri JAUBERT - Jean-François LABOURDETTE (a rejoint en cours de réunion) - Philippe LACOMBE - Eric LARRIGAUDIÈRE - Alain MARCQ - Sylvain MICHELET - Jacques REYNAERT - José ROMERO - Pascal SEVERAC (a rejoint en cours de réunion) - Dominique STOLL

Membres excusés : Mmes Florence BROUSSARD - Sandra CARON

Assistent également : Mmes Magali BOYER – Magali GIMENEZ

1. Adoption du PV du Comité de Direction du 3 mai 2023

> Le compte-rendu de la réunion du 3 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Challenge du fair-play

A. Validation du classement final :

Magali Boyer présente le tableau des classements du challenge fair-play pour la saison 2022/2023, par divisions (D1 et D2), et par poules pour la D3.

Les clubs ex-aequo sont départagés par le classement sportif.

Lauréats :

- D1 : 1^{er} AS MIRAMONT; 2^{ème} US GONTAUD
- D2 : 1^{er} AS MARCELLUS ; 2^{ème} SC ASTAFFORT
- D3 poule A : 1^{er} US GONTAUD 2 ; 2^{ème} AS MIRAMONT 2
- D3 poule B : 1^{er} EBBE 3 ; 2^{ème} AS LAUGNAC

> Le Comité de Direction valide à l'unanimité les classements du challenge fair-play

B. Validation des retraits de points aux classements sportifs :

Au vu du classement du fair-play, le nombre de points retirés est détaillé pour les clubs concernés. Pour rappel, le 1er point est retiré à partir de 71 points :

- D1 : aucun club
- D2 : 3 clubs : OS Agenais (83 pts, soit moins 1point au classement sportif), Ste Bazeille (104 points soit moins 2 pts au classement sportif), Agen RC (180 points soit moins 10 pts au classement sportif)
- D3 poule A : aucun club
- D3 poule B : 1 club : Fumel (mais forfait général)

> Le Comité de Direction valide à l'unanimité les retraits de points aux classements sportifs.

C. Choix des dotations pour les lauréats

Par rapport à la saison dernière, il est proposé de récompenser les deux premiers de chaque classement (divisions et poules).

Ces dotations sont fixées aux montants suivants :

- 200 € pour les 1^{ers}

- 100 € pour les 2^{èmes}.

> **Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.**

3. Compétitions seniors

A. Homologation des classements de D1, D2, D3 et D4

> **Le Comité de Direction valide à l'unanimité les classements**

B. Accessions - rétrogradations

> **Le Comité de Direction valide à l'unanimité les accessions et rétrogradations**

Sous réserve de l'homologation des classement Ligue

D1

Accède en R3 : LE MAC AC

Rétrograde en D2 : AS CASTILLONNES

D2

Accèdent en D1 : UFC ST COLOMB – AS MARCELLUS COCUMONT

Rétrogradent en D3 : FC CONFLUENT 47 – USAD

D3

Accèdent en D2 : ASSA 2 – US GONTAUD 2 – EBBE 3

Rétrogradent en D4 : AS CASTILLONNES 2 – FUMEL 1

D4

Accèdent en D3 : FC CLAIRAC – RS ST SERNIN – AS PASSAGE 2

C. Composition des poules de D3 pour la saison 2023/2024

Les règlements prévoient un tirage au sort pour composer les poules.

La saison dernière, après tirage lors de l'AG, une majorité de clubs avaient demandé leur changement de poules pour des raisons dites économiques, du fait des coûts de l'essence.

Aussi, les changements avaient été autorisés.

Cette saison, il va également falloir tenir compte de l'éventuelle mise en sommeil de clubs en difficulté.

> **Le Comité de Direction demande aux clubs de l'informer d'une éventuelle mise en sommeil avant le 30 juin 2023, afin de permettre à la fois la composition des poules, mais éventuellement la composition des divisions.**

> **Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition de vote en AG du mode de sélection des poules : par tirage au sort ou par zones géographique.**

4. Assemblée Générale du District (28 juin 2023)

A. Choix du lieu

En cours.

B. Présentation des textes à voter

- statut de l'arbitrage : proposition de modifications des obligations des clubs dès la saison prochaine.
Pour Sylvain MICHELET, ces évolutions doivent s'accompagner d'une réflexion en profondeur sur le recrutement des arbitres et leur fidélisation.
- règlements des coupes : proposition de participation des clubs de Ligue sur engagement (sur la base du volontariat) et proposition de suppression de la Coupe Parade ;
- composition des poules de D3 : par tirage au sort ou par zones géographiques ;
- tarifs saison 2023/2024 : plusieurs augmentations sont proposées, sur la base des tarifs de la Ligue pour certaines (inscription aux coupes des jeunes, avertissements, suspensions, problèmes de feuilles de matchs, indemnités kilométriques, arbitres jeunes... ;
- création d'un Critérium Vétérans.

C. Etude des candidatures pour compléter le Comité de Direction

Deux licenciés ont adressé leurs candidatures, Hervé Anciaux et Adrien Tourrettes. Adrien TOURRETTES est retenu à l'unanimité des présents, moins 1 abstention. Sa candidature sera donc soumise au vote des clubs en AG.

D. Validation de l'ordre du jour de l'AG

Les différents points sont détaillés, et la liste des invités est mise à jour.

5. Divers

- agenda de fin de saison :

Le point est fait sur la participation des membres du CD aux différentes AG des clubs, aux manifestations organisées par le District (challenge Varao, finales des championnats...), et aux réunions institutionnelles fédérales, régionales et départementales.

Une réunion avec le maire d'Agen est fixée au 19 juin.

- point sur la trésorerie du District :

Alain MARCQ présente la situation des comptes, arrêtés à la mi-mai.

Des obligations financières sont rappelées à l'ensemble des clubs pour finaliser la clôture clubs / district.

Le District est conscient que la situation financière des clubs est sensible, le Trésorier ainsi que Magali Gimenez prennent attache avec les clubs qui ont des dettes afin de proposer un échéancier.

- retour sur la soirée des bénévoles du 5 mai à Port-Sainte-Marie :

Nicolas CHARTON remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans la réussite de cet événement, en particulier la commission Communication.

- Foot 47 :

Après débat, le principe de retenir la même formule est approuvé à l'unanimité

- délégués :

Henri JAUBERT fait état de l'absence de réponses malgré l'appel à candidature.

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Il est conseillé de privilégier la voie électronique (juridique@lfna.fff.fr) ».

Sylvain MICHELET

Président

Dominique STOLL

Secrétaire général